



30 L maximum

Les Ecobacs

Les Portes en Ré, Ars en Ré, Loix et Ste Marie de Ré

La Communauté de communes a mis en place une expérimentation pour faciliter le dépôt des ordures ménagères lors des départs des riverains ou des résidents : les ECOBACS. Il s'agit d'un dispositif qui permet d'enterrer les bacs roulants destinés à accueillir les ordures ménagères. Deux bornes sont à votre disposition à l'entrée des déchetteries d'Ars en Ré, des Portes en Ré, Loix et Sainte Marie de Ré.

Les horaires d'ouverture des Déchetteries

Saison estivale : du 15 Juin au 14 Septembre

Le Bois Plage, Ars en Ré et Ste Marie de Ré : Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h30, le samedi : 9h à 12h et de 14h30 à 18h30
Loix et les Portes en Ré : Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 18h

Hors saison : du 15 Septembre au 14 Juin

Loix et Les Portes en Ré : Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30
Le Bois Plage, Ars en Ré et Ste Marie de Ré : Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Depuis juin 2008, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) sont admis uniquement dans trois déchetteries : Ars en Ré, Le Bois Plage et Ste Marie de Ré.

Les Déchets admis en Déchetteries



BOIS



ÉCRANS



HUILES
DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES



DÉCHETS VERTS



GRAVATS
INERTES



CARTONS



ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



TOUT-VENANT



MÉTAUX



BATTERIES

Pour plus d'infos contacter le Service Déchets de la Communauté de communes

Tél. 05 46 09 00 97 - Fax 05 46 09 01 86 - cdc@cc-iledere.fr
3, rue du Père Ignace - 17410 ST MARTIN DE RÉ



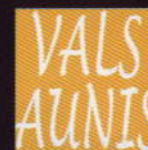
LES DECHETS MENAGERS

Infos Pratiques

La Flotte



La gestion des déchets relève des compétences de la Communauté de communes : une mission de service public auprès des habitants à l'année, des résidents secondaires et des touristes.



Hors Saison
du 1er Septembre au 30 Juin

Jours de collecte

Saison Estivale
du 1er Juillet au 31 Août



Collecte des ordures ménagères

Jeudi et Dimanche soir, collecte à partir de 19h00



Collecte sélective

Mardi soir, collecte à partir de 19h00



Collecte des ordures ménagères

Mardi, Jeudi et Dimanche soir, collecte à partir de 19h00



Collecte sélective

Mardi matin, collecte à partir de 5h00, sortir la poubelle la veille au soir

Le traitement des ordures ménagères



Les ordures ménagères de l'île de Ré sont évacuées quotidiennement vers les incinérateurs du SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge situés sur les communes de Surgères et de Paillé.

Les Emballages à recycler


Recyclable



Non recyclable



Les Points d'apport volontaire pour les verres et les journaux/magazines

 Les Colonnes à papier sont destinées uniquement aux papiers, aux journaux et aux magazines. Les cartons y sont Interdits !



Verres



Journaux - Magazines

Sources : Communauté de communes de l'île de Ré - janvier 2007
SDIS Charente-Maritime - septembre 2006
Réalisation : Communauté de communes de l'île de Ré
Service SIG janvier 2007

